

S.A. MEGABYTE COMPUTERS
Boulevard du Souverain 360
1160 Auderghem

PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/2021, les sociétés :

MEGABYTE COMPUTERS

N° entreprise : BE 0428.827.201
Forme : SA
Capital social : 74.368,06 €
Siège social : BOULEVARD DU SOUVERAIN 360 – 1160 AUDERGHEM
RPM : BRUXELLES

Objet social : La société a pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, l'importation, l'exportation, la fabrication, la conception, la diffusion et le commerce en général de tous produits, matériaux, matériels, meubles de bureau et de tous brevets, idées, programmes relatifs ou liés à l'informatique, ainsi que le conseil, l'assistance et l'étude en organisation, fiscalité, comptabilité, traitement de données et de texte, informatique de gestion et la prestation de tous autres services liés à ces domaines d'activité.

Elle peut, en outre, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise et à le lui faciliter.

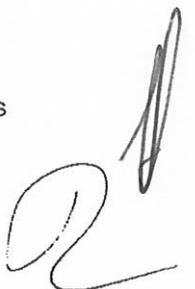
ET:

B2B-IT SOLUTIONS

N° entreprise : BE 0873.989.695
Forme : SPRL
Capital social : 18.600€
Siège social : CHAUSSEE DE LOUVAIN 592 – 1380 OHAIN
RPM : BRABANT WALLON

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte propre ou pour compte de tiers :

- Le commerce de tous matériels informatiques et électroniques et de tous leurs accessoires, en ce compris les télécommunications, la téléphonie et les activités annexes
- La conception, la réalisation et la commercialisation de logiciels et programmes informatiques
- Ma conception, la production, la réalisation, l'entretien et la maintenance de toutes installations, systèmes, matériels ou solutions électroniques, informatiques, de téléphonie ou de télécommunications
- La conception et la commercialisation de tous produits et programmes relevant des domaines du multimédia, de l'imprimerie et de l'infographie



- La conception, la fabrication et la commercialisation de tous mobiliers et matériels de bureau, en ce compris la papeterie
- L'organisation de festivités et en général de tous évènements sportifs, artistiques ou culturels, ainsi que de tous séminaires, incentives et toutes autres manifestations, et toutes activités annexes s'y rapportant, notamment le transport de personnes et la restauration
- La constitution et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier, en ce compris l'achat, la vente, la location de tous biens meubles ou immeubles en Belgique ou à l'étranger.

De plus, la société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. Elle pourra éventuellement s'intéresser à toutes sociétés ou associations poursuivant le même objet social ou dont l'objet social serait de nature à faciliter la réalisation ou le développement des opérations de la société.

La société peut en outre exercer un mandat d'administrateur, gérant ou liquidateur dans toute autre société.

Ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société B2B-IT SOLUTIONS SPRL par la société MEGABYTE COMPUTERS SA dans le but de réduire les coûts et de simplifier la gestion.

Le présent projet est établi conformément à l'article 693 du code des sociétés. Du fait que la SA absorbante détient la totalité des parts de la SPRL absorbée, il est fait application des articles 676 et 719 à 725 du code des sociétés, qui prévoient notamment un projet de fusion simplifié.

Il est établi ce qui suit :

- Les apports effectués par la société absorbée ne sont pas rémunérés par l'attribution de parts de la société absorbante, il ne doit donc pas être établi un rapport d'échange.
- Pas d'augmentation de capital : du fait de la détention par la société absorbante de la totalité des actions émises par la société absorbée, la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la société absorbante.
- La société absorbée sera dissoute de plein droit dès que la fusion aura été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante, sans qu'il y ait eu lieu de procéder à quelque opération de liquidation que ce soit.
- Il n'est pas requis d'arrêter les émoluments des commissaires, réviseurs d'entreprises ou experts-comptables dès lors qu'aucun rapport d'échange n'est dressé.
- Il n'existe pas d'avantages particuliers attribués aux gérants des sociétés appelées à fusionner.
- Le présent projet de fusion sera déposé auprès du greffe du tribunal de commerce de Bruxelles pour la société absorbante SA MEGABYTE COMPUTERS, et au greffe du tribunal de commerce du Brabant Wallon pour la société absorbée SPRL B2B-IT SOLUTIONS.
- La fusion sera applicable au 01/05/2021. Les opérations de la société absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater du 01/01/2021

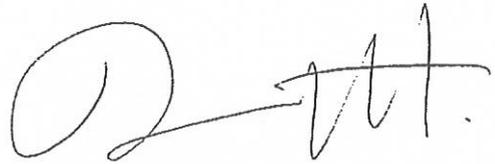


- L'assemblée appelée à se prononcer sur la fusion aura lieu dans les délais légaux, soit dans 6 semaines. La gérance communiquera au moins un mois avant l'assemblée les états comptables et le rapport.

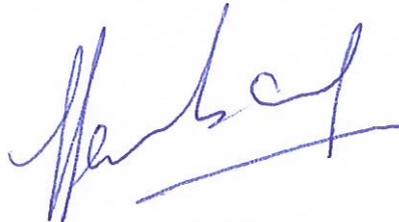
Fait à Ecaussinnes le 19/03/2021



M. HEMBERG Michel
Administrateur-Délégué



M. LEVINTOFF Thierry
Administrateur



SA LISAM CONNECT
Administrateur,
Représenté par HEMBERG Michel